

Il y a dans le royaume 11 *présidents supérieurs* ; ils sont tous protestants. Sur 36 *présidents de district* un seul est catholique, celui de Hohenzollern Sigmaringen. *Aucun* président, *aucun* vice-président, aucun président général de la cour de cassation et des cours d'appel n'est catholique. Sur les 700 conseillers du gouvernement, à peine 50 appartiennent à l'Église catholique. Parmi les 3000 juges de tout degré, s'il y a 150 catholiques, c'est tout et trop souvent hélas ! quels catholiques !

La disproportion n'est pas moins grande dans les rangs des *sous-préfets*. A peine trouverait-on parmi les 350 sous-préfets une vingtaine de catholiques. Et bien entendu, ces 20 se mettent toujours du côté du gouvernement contre le clergé et l'Église. L'imparité n'est pas moins criante dans l'armée ! Trouverait-on un officier catholique sur 10 ? On peut en douter.

## II

En même temps que la multitude et l'autocratie des fonctionnaires, rien de plus défavorable aux catholiques allemands que la législation des divers États relativement aux enfants issus de mariages mixtes, c'est-à-dire de mariages entre catholiques et protestants.

D'après la législation en vigueur partout, les enfants suivent la religion du père. Or, comme dans les régions catholiques les fonctionnaires et les officiers sont protestants, ils y épousent ordinairement des femmes catholiques. L'administration protestante favorise visiblement ces sortes d'unions. L'un des procédés les plus ordinaires consiste à inonder les provinces exclusivement catholiques de fonctionnaires protestants *célibataires*. Avec cet hameçon elle fait des pêches miraculeuses. Ils s'insinuent dans les familles, rendent de petits services aux familles riches qui ont des jeunes filles à marier. Des liaisons s'établissent entre l'étranger influent et telle ou telle jeune fille de la localité et le tout finit par le mariage.

Le curé se récrie, rendu attentif au danger des mariages mixtes ; il est trop tard. Le mariage est déjà en train et il sera conclu, parce que les parents aveuglés croient leur futur gendre lorsqu'il affirme qu'il consent à élever ses enfants dans le catholicisme. Le mal est le plus souvent irréparable quand les yeux s'ouvrent. L'administration, qui est d'accord avec le jeune marié, s'empresse de favoriser son parjure en l'envoyant dans une province où règne exclusivement le protestantisme. La pauvre femme dépaysée, tyrannisée, ne trouve aucun prêtre catholique à 20 lieues à la ronde. Pour peu qu'elle soit faible, les objurgations du mari et du pasteur protestant l'anéantissent et elle livre ses enfants au protestantisme. C'est l'histoire de milliers de familles.

Ces mariages mixtes sont de plus en plus nombreux, surtout depuis 1871. Auparavant la proportion était en Prusse de cinq pour cent ; aujourd'hui elle est de douze pour cent.

Mgr Korum, l'illustre évêque de Trèves, a fait de cette question l'objet d'une lettre pastorale, qu'il termine par la douloureuse constatation que voici : « Lorsque j'apprends par la statistique qu'en 1891 les mariages mixtes de la Prusse ont donné au protestantisme 47,342 enfants de plus qu'au catholicisme (alors que tous les enfants devaient être catholiques), lorsque je vois que dans ce seul diocèse il y a chaque année près de trois cents mariages mixtes, lorsque je songe aux périls spirituels et temporels que courent les époux et les enfants nés de ces mariages, j'éprouve une profonde douleur. » Et